



## Titre renouvellement autorisation

Par **Soul75**, le **29/07/2023** à **22:02**

Bonjour

J'ai eu mon carte séjour salarie 4 ans en juin 2022 cest mon 3eme renouvellement

J'ai fait un rupture conventionnelle suite un liquidation de société avec l'employeur ou je travaille dun durée de 2ans et 5 mois

La je suis en contrant cdi depuis fevrier 2023 avec un autre employeur

Est ce que cest obligatoire de faire un autre autorisation de travail

Sache que je travaille et je recu ma paie avec ma fiche de paie chaque mois avec le meme poste

Merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **30/07/2023** à **17:02**

Bienvenue

Logiquement oui, l'employeur suivant doit demander une nouvelle autorisation de travail.

Chaque nouveau contrat de travail doit faire l'objet d'une autorisation de travail.